

Année scolaire 2019-2020

Projet d'accueil des TPS (né(e)s en 2017)

Votre enfant n'est pas comptabilisé dans les effectifs... donc son accueil à l'école n'est pas obligatoire. Il dépend du nombre de places et de notre capacité d'accueil.

Scolariser un enfant, ce n'est pas seulement l'accueillir ou le garder, c'est solliciter son développement et développer des compétences scolaires.

L'accueil doit pouvoir s'organiser **en souplesse**, dans le **respect** et l'intérêt prioritaire de **chaque enfant**.

Cet accueil se fait avec des conditions particulières :

-L'enfant doit avoir acquis la propreté,

-L'enfant rentre en septembre (pas de rentrées décalées)

-L'enfant sera présent que le matin à l'école. Pas de cantine et pas d'école l'après-midi.

-Vous devez-vous engager à rester pendant le temps de l'accueil : 8h20 à 9h00, et ce jusqu'aux vacances d'octobre. L'objectif est « l'intégration des enfants et des parents dans un climat de bienveillance pour tous », permettre « le bien être psychologique, physiologique et cognitif des enfants. »

-Le matériel de l'école n'est pas adapté aux enfants de moins de 3 ans. Si vous vous engagez dans ce projet vous ne pourrez tenir l'école pour responsable si votre enfant rencontre un souci avec ce matériel (colle, ciseaux...)

Ceci est indispensable pour l'aider à comprendre que l'école est un lieu d'apprentissage.

BONNE RENTREE (lundi 2 septembre 2019 à 8h20)